

Les EPI de demain

FORUM ANNUEL SOPHYT – 5 juin 2019



Histoire



1947 Création, par un arrêté du ministre en charge du Travail, d'un organisme de branche dédié à la prévention, mais aussi au contrôle de l'application des textes réglementaires.

1947
Création de
l'OPPBTP

1985 L'OPPBTP n'exerce plus de mission de contrôle. Son rôle est avant tout de « **contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises adhérentes** ».

1985
Mission de
conseil

2007 La mission de l'OPPBTP est étendue auprès de tous les acteurs de la construction et s'ouvre au cadre européen.

2007
Ouverture
européenne

Depuis 70 ans, l'OPPBTP est le conseil de la branche du BTP en matière de prévention, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail.

Implantation

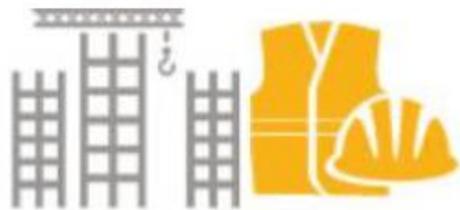


- **340 collaborateurs**
- **143 conseillers en prévention, ingénieurs et techniciens**

- **20 agences et bureaux**, répartis dans toute la France, assurent la promotion et la diffusion de l'ensemble des prestations et services de l'OPPBT.
- Un maillage territorial qui permet une action au plus près des entreprises.

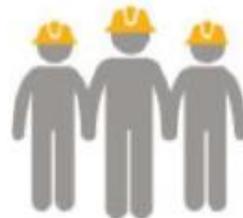


Le BTP en chiffres



628 436

entreprises dans le BTP



1,146

million salariés travaillent dans le
BTP

(chiffre exact : 1 145 887)



88 %

sont des
HOMME



28 %

des salariés ont
De 25 à 34 ans



26 %

des salariés ont
De 45 à 54 ans

Le BTP en chiffres



■ Un poids lourd de l'économie française



- 200 Md € soit 10 % du PIB, 2 fois le secteur de la Banque et de l'Assurance
- Le Bâtiment : 70 % et les TP : 30 %
- Travaux d'entretien et de rénovation : 55 % et le Neuf : 45 %



Éviter les risques

Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités

Combattre les risques à la source

Adapter le travail à l'Homme

Tenir compte de l'évolution de la technique

Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou l'est moins

Planifier la prévention

**Donner la priorité aux mesures de protection collective vis
à vis des équipements de protection individuelle**

Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Les EPI sont un maillon important de la chaîne de prévention

EPI



**Triple performance :
efficacité, confort et coût**

Les enjeux

Constat 1 : Les EPI ne sont pas toujours adaptés aux besoins et aux spécificités du BTP.



CAP* 1 : Améliorer les EPI existants grâce à une meilleure prise en compte des **besoins des utilisateurs BTP** et de la compatibilité entre les EPI en visant la triple performance : efficacité, confort et coût.

Constat 2 : Les smart Systèmes/EPI se développent très rapidement sans évaluation des bénéfices en protection.



CAP 2 : Jouer un rôle proactif en matière de **smart systèmes/EPI** en recherchant la valeur ajoutée à la fonction protection dans le respect des droits du porteur.

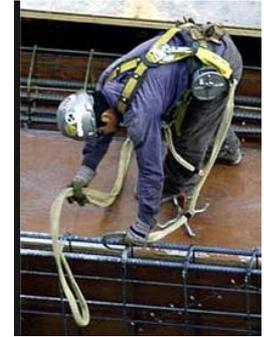


Les enjeux

Constat 3 : Les EPI ne sont pas suffisamment ou correctement utilisés.



CAP 3 : Offrir aux entreprises **des solutions EPI** destinés à réduire les accidents et maladies professionnelles et à améliorer les conditions de travail.



Constat 4 : En matière de normalisation, les actions de l'OPPBTP/DT peuvent être mieux orientées.



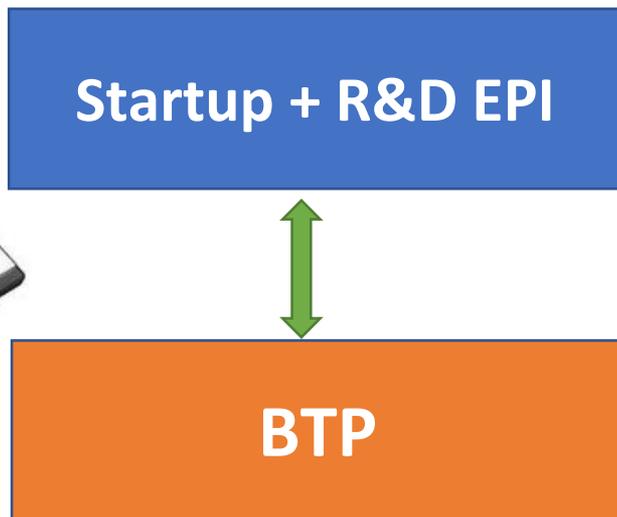
CAP 4 : Mieux utiliser la **Normalisation pour développer la Prévention** au bénéfice des entreprises et leurs salariés.



Interaction

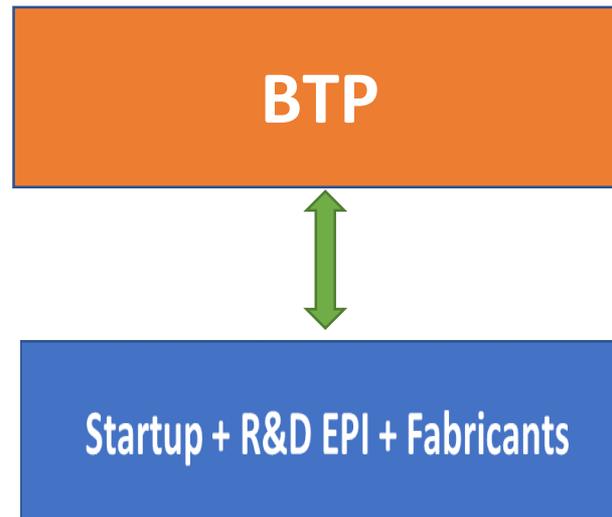


Action 2
Détecter les innovations en cours
pour intégrer les besoins terrain



Par EPI

Action 1
Détecter les besoins BTP et les
partager avec les fabricants EPI



Par métier



- **Constat** : Les smart Systèmes/EPI se développent très rapidement sans évaluation des bénéfices en protection



Enjeu : Jouer un rôle proactif en matière de smart Systèmes/EPI en recherchant la valeur ajoutée à la fonction protection dans le respect des droits du porteur

EPI intelligent / Smart



Quelques points de vigilance:

- Les données personnelles / confidentialité / vie privé
- ➔ **Elaborer une stratégie de prévention (Optimiser la collecte des données)**
- Evaluer les capacités physiques des salariés;
- Vérifier que les dispositifs intelligents ne réduisent pas la protection de l'EPI, n'entraînent ni nouveaux risques, ni gêne pour l'utilisateur;
- Aucun cadre: ni législatif ni normatif pour rassurer les utilisateurs.



Actions



Jouer un rôle proactif en matière de smart Systèmes/EPI en recherchant la valeur ajoutée à la fonction protection dans le respect des droits du porteur

▪ Action 1

Définir un standard d'évaluation d'un smart Système/EPI du BTP



Livrable : une méthode d'évaluation consensuelle



▪ Action 2

Participer à des expérimentations sur chantiers de smart Systèmes/EPI afin d'en tirer des enseignements pour la Branche



Livrables : des rapports d'expérimentation, DT info et dossier WEB

Actions



Jouer un rôle proactif en matière de smart Systèmes/EPI en recherchant la valeur ajoutée à la fonction protection dans le respect des droits du porteur

■ Action 3

Intégrer les besoins et spécificités du BTP dans la R&D des smart Systèmes/EPI



Livrables : des journées techniques

Exemples



Jouer un rôle proactif en matière de smart Systèmes/EPI en recherchant la valeur ajoutée à la fonction protection dans le respect des droits du porteur

Exemples



Jouer un rôle proactif en matière de smart Systèmes/EPI en recherchant la valeur ajoutée à la fonction protection dans le respect des droits du porteur

Exemples



Signaler un problème d'ajustement

Surveiller la durée de vie de la cartouche

Outil d'évaluation du risque chimique



<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Videos/Videos-et-films/Outil-d-evaluation-du-risque-chimique-100-BTP>

Merci pour votre attention



Mohamed TRABELSI
Responsable du Domaine EPI

Direction Technique

25 avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt cedex
Tel. : 01 46 09 27 23 - Mobile : 06 17 36 36 77 –
mohamed.trabelsi@oppbtp.fr

